



MEEF Parcours Maths-Sciences

LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT DU TUTORAT

Compétences professionnelles-BO n° 30 du 25 juillet 2013

PREAMBULE

Ce livret d'accompagnement du tutorat a été élaboré pour l'ensemble des stages proposés à l'ESPE dans le cadre du parcours MEEF maths sciences.

Les stages constituent une étape fondamentale dans la formation des futurs enseignants. Ils sont conçus pour permettre une mise en situation professionnelle progressive. Dès l'année de M1 en stage filé d'observation et de pratique accompagnée jusqu'en M2 avec le stage en responsabilité, les étudiants puis professeurs stagiaires entrent par étapes successives dans la professionnalisation.

Le livret s'adresse plus particulièrement aux tuteurs « **de terrain** », **aux étudiants stagiaires de M1 et aux professeurs stagiaires de M2**. Il donne quelques éléments d'éclairage sur le déroulement des stages en établissement scolaire et précise le rôle de chacun, notamment en termes de missions et de compétences attendues.

Vous y trouverez également en annexe des exemples d'outils à partager.

LES IEN MATHS SCIENCES

SOMMAIRE

Préambule	Page 2
Le MEEF Maths-Sciences – Une formation en alternance	Page 4
<i>Principes et objectifs</i>	
<i>Le parcours en M1 : stage filé d'observation et de pratique accompagnée</i>	
<i>Le parcours en M2 : stage en responsabilité 9h ou 18h en lycée professionnel</i>	
Le tutorat	Page 5
<i>Le parcours M1 : stage filé d'observation et de pratique accompagnée</i>	
<i>Le parcours en M2 : stage en responsabilité 9h ou 18h en lycée professionnel</i>	
Les compétences professionnelles.....	Page 7
Modalités d'évaluation du stage	Page 13
Annexes.....	Page 16

I – UNE FORMATION EN ALTERNANCE

1 - Principes et objectifs

L'alternance est au cœur du nouveau modèle de formation du MEEF Parcours Maths Sciences.

Le stage en alternance est un temps de formation à part entière, l'expérience du stagiaire devenant un élément central dans la formation.

L'école ou l'établissement est un lieu de formation, au même titre que l'Espe. Ce principe de base de l'alternance professionnelle est celui de « l'alternance intégrative ».

Une alternance de qualité repose sur les principes suivants :

- une approche par compétences adossée au nouveau référentiel des métiers du professorat et de l'éducation ;
- une redéfinition du rôle et de la place traditionnellement occupée par les acteurs de la formation, qui implique plus de complémentarité et d'interventions conjointes ;
- une communication régulière entre les référents et tuteurs sur les progrès et les résultats des stagiaires, qui prend appui sur des outils partagés ;
- une relation dynamique, reposant sur la confiance, entre l'étudiant stagiaire, le tuteur universitaire et le tuteur de terrain.

Le stage en alternance doit permettre au professeur stagiaire:

- d'acquérir de l'expérience professionnelle et des connaissances propres au métier d'enseignant ;
- d'apprendre à analyser sa pratique afin de pouvoir l'adapter et de la faire évoluer au cours de l'année ;
- de diversifier ses modalités d'intervention devant les élèves.

2 – Le parcours en M1 : stage filé d'observation et de pratique accompagnée

Le **stage de pratique accompagnée** en M1 a pour objet de donner à l'étudiant une vision aussi complète et cohérente que possible de l'Institution dans laquelle il sera appelé à évoluer.

Son organisation doit lui permettre :

- de découvrir tous les aspects du métier d'enseignant, qu'il s'agisse du travail avec les élèves et avec les autres enseignants, du fonctionnement de l'école/établissement d'accueil ou encore du dialogue avec les parents
- d'appréhender la pédagogie en maths sciences, de mettre en pratique les apports didactiques et disciplinaires reçus en formation et de développer leur réflexivité, en croisant des savoirs professionnels et des savoirs théoriques

Ce stage est également l'occasion d'initier le professeur stagiaire au travail en équipe.

Modalités du stage : Le stage s'effectue en binôme d'étudiants. Il se déroule de manière filée tous les lundis matins. Il permet aux étudiants de s'exercer progressivement à la conduite de la classe sous l'autorité et avec les conseils du tuteur terrain. Après un premier temps d'observation, les étudiants conçoivent et organisent des co-interventions puis se dirigent vers une préparation à la prise en responsabilité d'une classe. A partir de janvier les binômes d'étudiants poursuivent leur stage dans un autre EPLE. Une certaine diversité de situations à appréhender peut ainsi être découverte. Cette démarche active apporte une véritable préparation aux épreuves des concours en particulier sur les questions pédagogiques.

Les étudiants recevront dans le cadre du M1 des compléments réflexifs pédagogiques sous la forme d'APP (ateliers de pratique professionnelle) dont voici les intitulés pour 2015-2016 :

- *Comment observer et analyser une séquence ?*
- *Comment lire et comprendre les programmes ?*
- *Former et évaluer par compétences*
- *Comment construire un scénario pédagogique ?*
- *Le numérique en maths sciences ?*

3 – Le parcours en M2 : stage en responsabilité 9h ou 18h en lycée professionnel

Le stage **en responsabilité** offre à l'étudiant stagiaire la possibilité d'être en pleine responsabilité de conduite de classe. Durant cette période l'étudiant sera considéré comme fonctionnaire stagiaire. Il devra agir en fonctionnaire de l'État pour les missions qui lui seront confiées et se conformer au règlement intérieur de l'établissement.

Modalités du stage : Les lauréats du concours sont placés en responsabilité individuelle et sous la responsabilité du chef d'établissement sur une quotité de 9h ou 18h selon leur parcours antérieur.

La formation en M2 est bâtie autour d'une alternance modulée en fonction des besoins et des parcours de chacun (plan individualisé PI):

- Tous les professeurs stagiaires sont confrontés (lundi, mardi, mercredi) aux réalités professionnelles. Elles leur donnent pleinement l'occasion de mettre à l'épreuve les connaissances de la formation et de développer des premiers gestes professionnels,
- Certains (ceux qui doivent acquérir le M2) reçoivent des apports didactiques et disciplinaires au sein de l'ESPE
- ils suivent tous les APP (ateliers de pratique professionnelle) orientés principalement sur des apports réflexifs pédagogiques dont voici les intitulés pour 2015-2016 :
 - *Comment débiter l'année ?*
 - *L'évaluation par compétences*
 - *Observer et analyser une séance*
 - *La gestion des conflits*
 - *Des activités de projet en Enseignement Général*
 - *Les liaisons bac pro/BTS et segpa/CAP*
 - *Epistémologie*

II- LE TUTORAT

Le tutorat s'exerce tout le long du stage dans des temps de concertation et de travail collaboratif, des co-interventions et des visites conjointes en établissement, qui permettent une aide au positionnement sur la base du référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation. *BO n°30 du 25 juillet 2013.*

Les tuteurs partagent des missions d'accompagnement, de conseil et de formation auprès du professeur stagiaire, elles seront ponctuées par la rédaction de rapports et de bilan d'étapes.

1 – Le parcours M1 : stage filé d'observation et de pratique accompagné

Le tuteur de terrain est un enseignant expérimenté reconnu par le corps d'inspection pour ses compétences didactiques et pédagogiques, son engagement dans le système éducatif.

Après une phase d'observation et d'adaptation du stagiaire, le tuteur confie aux étudiants la prise en main partielle ou totale de séquences dont le contenu leur aura été présenté préalablement. Le tuteur aide chaque étudiant à concevoir, organiser, réaliser lui-même son enseignement. Il assiste aux séances réalisées par l'étudiant et effectue un bilan avec lui.

Les tuteurs se doteront **d'outils de suivi** (voir annexes) tels que:

- un calendrier annuel du tutorat
- des grilles d'observation, d'analyse
- des bilans par période

2 – Le parcours en M2 : stage en responsabilité 9h ou 18h en lycée professionnel

L'accompagnement de chaque professeur stagiaire se fait grâce à un tutorat mixte (tuteur en EPLE appelé tuteur de terrain et tuteur ESPE).

Le tutorat mixte permet un suivi de proximité du professeur stagiaire, rythmé par des visites et organisé pour permettre au professeur stagiaire d'articuler savoirs théoriques et savoirs issus de l'expérience.

Les deux tuteurs concourent ensemble à l'évaluation des stagiaires et au bon déroulement du processus d'alternance :

Le tuteur de terrain est un enseignant expérimenté reconnu pour ses compétences didactiques et pédagogiques, son engagement dans le système éducatif. Proposé par les corps d'inspection, le tuteur de terrain s'engage à

- participer à l'accueil du stagiaire avant la rentrée,
- l'aider à exprimer ses besoins de formation,
- apporter une aide à la prise de fonction et à la perception claire des missions,
- à le conseiller sur la prise en charge de la classe et à la conception de l'enseignement,
- élaborer des outils pour l'observation et l'apprentissage des élèves.
- accueillir le stagiaire dans sa classe et l'observer dans la sienne
- et aider celui-ci à s'intégrer et à s'impliquer dans le travail d'équipe.

Le tuteur de l'Espe, intervient au titre de la partie universitaire de la formation. Désigné par le responsable de la formation Il est amené à rencontrer le stagiaire pour permettre un aller-retour fécond entre ce qui est appris dans le cadre de la mise en situation dans l'établissement scolaire et les enseignements organisés par l'Espe.

Le suivi et l'évaluation : Le professeur stagiaire est évalué sur la maîtrise des compétences professionnelles définies dans le *BO n°30 du 25 juillet 2013*

Le tuteur de terrain veillera à présenter et expliciter en début d'année, puis régulièrement, le contenu du référentiel de compétences. Il en précisera les modalités et le calendrier d'évaluation.

En conformité avec les textes de cadrage de la formation des professeurs stagiaires, des visites formatives seront réalisées par le tuteur ESPE. Au cours de ce temps d'écoute et d'échanges, le professeur stagiaire formule ses besoins de formation au regard de l'acquisition des compétences professionnelles, de la formation initiale et des stages effectués au cours du Master.

L'ensemble des éléments recueillis permet de faire le point sur les besoins de formations complémentaires, voire de suivi personnalisé, notamment, en cas de déclenchement du « dispositif d'alerte ».

Au cours du troisième trimestre (période avril-mai), les inspecteurs visitent les stagiaires et rédigent un rapport qui sera joint au dossier du professeur stagiaire.

Le professeur, tuteur, complète un bilan d'évaluation sur un espace numérique dédié à cet effet.

Pour guider la rédaction de ce rapport et apprécier le niveau de maîtrise suffisant des compétences ciblées, il est vivement conseillé de réaliser, en concertation avec le professeur stagiaire, des bilans d'étape sur des périodes définies (cf Annexe) . L'auto évaluation doit en faire partie intégrante.

Pour le suivi du professeur stagiaire tout au long de l'année, il peut être utile de tenir un « carnet de bord » destiné à consigner observations, conseils, difficultés, axe de travail, etc...

La mise en place d'une procédure d'alerte peut être sollicitée (auprès du chef d'établissement qui en fait officiellement la demande) en cas de difficulté du professeur stagiaire. Des actions de soutien supplémentaire seront alors déployées de manière concertée avec les différents acteurs (tuteurs, stagiaire, chef d'établissement, corps d'inspection).

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

BO n°30 du 25 juillet 2013

Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation

Les professeurs et les personnels d'éducation mettent en œuvre les missions que la nation assigne à l'École. En leur qualité de fonctionnaires et d'agents du service public d'éducation, ils concourent à la mission première de l'École qui est d'instruire et d'éduquer afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale. Ils préparent les élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Ils transmettent et font partager à ce titre les valeurs de la République. Ils promeuvent l'esprit de responsabilité et la recherche du bien commun, en excluant toute discrimination.

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation

En tant qu'agents du service public d'éducation, ils transmettent et font respecter les valeurs de la République. Ils agissent dans un cadre institutionnel et se réfèrent à des principes éthiques et de responsabilité qui fondent leur exemplarité et leur autorité.

1. Faire partager les valeurs de la République

Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.

Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.

2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'École, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens.

Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'École et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels d'éducation.

➤ Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves

La maîtrise des compétences pédagogiques et éducatives fondamentales est la condition nécessaire d'une culture partagée qui favorise la cohérence des enseignements et des actions éducatives.

3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.

Connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche.

Tenir compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'enseignement et de l'action éducative.

4. Prendre en compte la diversité des élèves

Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves.

Travailler avec les personnes ressources en vue de la mise en œuvre du « projet personnalisé de scolarisation » des élèves en situation de handicap.

Déceler les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles.

5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif.

Contribuer à la maîtrise par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Participer aux travaux de différents conseils (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique, etc.), en contribuant notamment à la réflexion sur la coordination des enseignements et des actions éducatives.

Participer à la conception et à l'animation, au sein d'une équipe pluri-professionnelle, des séquences pédagogiques et éducatives permettant aux élèves de construire leur projet de formation et leur orientation.

6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

Accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés.

<i>Éviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative.</i>
<i>Apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle.</i>
<i>Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.</i>
<i>Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination, ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.</i>
<i>Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution.</i>
<i>Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage.</i>
<i>Respecter la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles.</i>

7. Maîtriser la langue française à des fins de communication

<i>Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle.</i>
<i>Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves.</i>

8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier

<i>Maîtriser au moins une langue vivante étrangère au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.</i>
<i>Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves.</i>

9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

<i>Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs.</i>
<i>Aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative.</i>
<i>Participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet.</i>
<i>Utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former.</i>

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative

Les professeurs et les personnels d'éducation font partie d'une équipe éducative mobilisée au service de la réussite de tous les élèves dans une action cohérente et coordonnée.

10. Coopérer au sein d'une équipe

<i>Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives.</i>
<i>Collaborer à la définition des objectifs et à leur évaluation.</i>
<i>Participer à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs, notamment, en coopération avec les psychologues scolaires ou les conseillers d'orientation psychologues, le parcours d'information et d'orientation proposé à tous les élèves.</i>

11. Contribuer à l'action de la communauté éducative

<i>Savoir conduire un entretien, animer une réunion et pratiquer une médiation en utilisant un langage clair et adapté à la situation.</i>
<i>Prendre part à l'élaboration du projet d'école ou d'établissement et à sa mise en œuvre.</i>
<i>Prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs.</i>
<i>Coordonner ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative.</i>

12. Coopérer avec les parents d'élèves

<i>Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents.</i>
<i>Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel.</i>
<i>Entretenir un dialogue constructif avec les représentants des parents d'élèves.</i>

13. Coopérer avec les partenaires de l'école

Coopérer, sur la base du projet d'école ou d'établissement, le cas échéant en prenant en compte le projet éducatif territorial, avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, l'association sportive de l'établissement, les associations complémentaires de l'école, les structures culturelles et les acteurs socio-économiques, en identifiant le rôle et l'action de chacun de ces partenaires.

Connaître les possibilités d'échanges et de collaborations avec d'autres écoles ou établissements et les possibilités de partenariats locaux, nationaux, voire européens et internationaux.

Coopérer avec les équipes pédagogiques et éducatives d'autres écoles ou établissements, notamment dans le cadre d'un environnement numérique de travail et en vue de favoriser la relation entre les cycles et entre les degrés d'enseignement.

14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.

Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques.

Réfléchir sur sa pratique - seul et entre pairs - et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action.

Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles.

COMPETENCES COMMUNES A TOUS LES PROFESSEURS

Au sein de l'équipe pédagogique, les professeurs accompagnent chaque élève dans la construction de son parcours de formation. Afin que leur enseignement favorise et soutienne les processus d'acquisition de connaissances, de savoir-faire et d'attitudes, ils prennent en compte les concepts fondamentaux relatifs au développement de l'enfant et de l'adolescent et aux mécanismes d'apprentissage, ainsi que les résultats de la recherche dans ces domaines.

Disposant d'une liberté pédagogique reconnue par la loi, ils exercent leur responsabilité dans le respect des programmes et des instructions du ministre de l'éducation nationale ainsi que dans le cadre du projet d'école ou d'établissement, avec le conseil et sous le contrôle des corps d'inspection et de direction.

Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune

La maîtrise des savoirs enseignés et une solide culture générale sont la condition nécessaire de l'enseignement. Elles permettent aux professeurs des écoles d'exercer la polyvalence propre à leur métier et à tous les professeurs d'avoir une vision globale des apprentissages, en favorisant la cohérence, la convergence et la continuité des enseignements.

P 1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

Connaître de manière approfondie sa discipline ou ses domaines d'enseignement. En situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques.

Maîtriser les objectifs et les contenus d'enseignement, les exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que les acquis du cycle précédent et du cycle suivant.

Contribuer à la mise en place de projets interdisciplinaires au service des objectifs inscrits dans les programmes d'enseignement.

En particulier, à l'école

Tirer parti de sa polyvalence pour favoriser les continuités entre les domaines d'activités à l'école maternelle et assurer la cohésion du parcours d'apprentissage à l'école élémentaire.

Ancrer les apprentissages des élèves sur une bonne maîtrise des savoirs fondamentaux définis dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

En particulier, au collège

Accompagner les élèves lors du passage d'un maître polyvalent à l'école élémentaire à une pluralité d'enseignants spécialistes de leur discipline.

En particulier, au lycée général et technologique

Articuler les champs disciplinaires enseignés au lycée avec les exigences scientifiques de l'enseignement supérieur.

P 2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

Utiliser un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves.

Intégrer dans son enseignement l'objectif de maîtrise par les élèves de la langue orale et écrite.

Décrire et expliquer simplement son enseignement à un membre de la communauté éducative ou à un parent d'élève.

En particulier, à l'école

Offrir un modèle linguistique pertinent pour faire accéder tous les élèves au langage de l'école.

Repérer chez les élèves les difficultés relatives au langage oral et écrit (la lecture notamment) pour construire des séquences d'apprentissage adaptées ou/et alerter des personnels spécialisés.

En particulier, au lycée professionnel

Utiliser le vocabulaire professionnel approprié en fonction des situations et en tenant compte du niveau des élèves.

➤ Les professeurs, praticiens experts des apprentissages

P 3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

Savoir préparer les séquences de classe et, pour cela, définir des programmations et des progressions ; identifier les objectifs, contenus, dispositifs, obstacles didactiques, stratégies d'étayage, modalités d'entraînement et d'évaluation.

Différencier son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun. Adapter son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers.

Prendre en compte les préalables et les représentations sociales (genre, origine ethnique, socio-économique et culturelle) pour traiter les difficultés éventuelles dans l'accès aux connaissances.

Sélectionner des approches didactiques appropriées au développement des compétences visées.

Favoriser l'intégration de compétences transversales (créativité, responsabilité, collaboration) et le transfert des apprentissages par des démarches appropriées.

En particulier, à l'école

Tirer parti de l'importance du jeu dans le processus d'apprentissage.

Maîtriser les approches didactiques et pédagogiques spécifiques aux élèves de maternelle, en particulier dans les domaines de l'acquisition du langage et de la numération.

En particulier, au lycée

Faire acquérir aux élèves des méthodes de travail préparant à l'enseignement supérieur.

Contribuer à l'information des élèves sur les filières de l'enseignement supérieur.

En particulier, au lycée professionnel

Construire des situations d'enseignement et d'apprentissage dans un cadre pédagogique lié au métier visé, en travaillant à partir de situations professionnelles réelles ou construites ou de projets professionnels, culturels ou artistiques.

Entretenir des relations avec le secteur économique dont relève la formation afin de transmettre aux élèves les spécificités propres au métier ou à la branche professionnelle.

P 4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance.

Maintenir un climat propice à l'apprentissage et un mode de fonctionnement efficace et pertinent pour les activités.

Rendre explicites pour les élèves les objectifs visés et construire avec eux le sens des apprentissages.

Favoriser la participation et l'implication de tous les élèves et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre pairs.

Instaurer un cadre de travail et des règles assurant la sécurité au sein des plateformes techniques, des laboratoires, des équipements sportifs et artistiques.

Recourir à des stratégies adéquates pour prévenir l'émergence de comportements inappropriés et pour intervenir efficacement s'ils se manifestent.

En particulier, à l'école

À l'école maternelle, savoir accompagner l'enfant et ses parents dans la découverte progressive de l'école, de ses règles et de son fonctionnement, voire par une adaptation de la première scolarisation, en impliquant, le cas échéant, d'autres partenaires.

Adapter, notamment avec les jeunes enfants, les formes de communication en fonction des situations et des activités (posture, interventions, consignes, conduites d'étayage).

Apporter les aides nécessaires à l'accomplissement des tâches proposées, tout en laissant aux enfants la part d'initiative et de tâtonnement propice aux apprentissages.

Gérer le temps en respectant les besoins des élèves, les nécessités de l'enseignement et des autres activités, notamment dans les classes maternelles et les classes à plusieurs niveaux.

Gérer l'espace pour favoriser la diversité des expériences et des apprentissages, en toute sécurité physique et affective, spécialement pour les enfants les plus jeunes.

En particulier, au lycée professionnel

Favoriser le développement d'échanges et de partages d'expériences professionnelles entre les élèves.

Contribuer au développement de parcours de professionnalisation favorisant l'insertion dans l'emploi et l'accès à des niveaux de qualification plus élevés.

Mettre en œuvre une pédagogie adaptée pour faciliter l'accès des élèves à l'enseignement supérieur.

P 5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

En situation d'apprentissage, repérer les difficultés des élèves afin mieux assurer la progression des apprentissages.

Construire et utiliser des outils permettant l'évaluation des besoins, des progrès et du degré d'acquisition des savoirs et des compétences.

Analyser les réussites et les erreurs, concevoir et mettre en œuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis.

Faire comprendre aux élèves les principes de l'évaluation afin de développer leurs capacités d'auto-évaluation.

Communiquer aux élèves et aux parents les résultats attendus au regard des objectifs et des repères contenus dans les programmes.

Inscrire l'évaluation des progrès et des acquis des élèves dans une perspective de réussite de leur projet d'orientation.

MODALITES D'EVALUATION DU STAGE

BO n°13 du 26 mars 2015

Orientations générales

La loi de programmation et d'orientation pour la refondation de l'école a créé les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), avec la volonté de mettre en place une formation des personnels enseignants et d'éducation par alternance conjuguant une formation universitaire, qui s'inscrit dans une démarche de recherche, avec une mise en situation professionnelle. Dans ce cadre, les ESPE sont habilitées à délivrer un master dans les domaines des métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (Meef).

L'objet de la présente note de service est de préciser, à compter de l'année 2014-2015, les modalités d'évaluation et de titularisation des stagiaires recrutés par concours. Le tableau récapitulatif joint (Fiche 2) précise, pour chaque type de stagiaires et de sessions de concours antérieure ou postérieure à 2014, les nouveaux textes et modalités applicables.

Ne sont pas concernés par ces nouvelles dispositions les stagiaires lauréats de la session exceptionnelle du concours 2014, les lauréats des sessions de concours antérieures à 2014 en prolongation de stage, qui demeurent régis par les dispositions fixées par les [arrêtés du 12 mai 2010](#) et les personnels recrutés par voie de liste d'aptitude.

Les nouvelles règles d'évaluation du stage et de titularisation des stagiaires sont les suivantes :

- L'évaluation du stage se fonde désormais sur le **référentiel de compétences rénové** prévu par l'[arrêté du 1er juillet 2013](#). Ce référentiel détermine les compétences à acquérir par le professeur ou le conseiller principal d'éducation tout au long de sa carrière et, à un niveau suffisant au titre de l'année de stage.
 - Le **directeur de l'ESPE** devient un acteur du processus d'évaluation au côté des membres des corps d'inspection et du chef d'établissement pour les stagiaires relevant de l'enseignement du second degré. Il émet un avis au titre de la formation suivie par les stagiaires, qu'ils effectuent leur deuxième année de master Meef ou qu'ils bénéficient d'un parcours de formation adapté en ESPE. Dans les deux cas, cet avis s'appuie sur la validation du parcours de formation du stagiaire quelles qu'en soient les modalités. Cette validation prend en compte d'une part l'engagement dans la formation et d'autre part les compétences acquises par les stagiaires durant cette formation. Cet avis peut donc s'appuyer sur l'appréciation du tuteur désigné par l'ESPE.
- **L'avis de l'inspecteur, du chef d'établissement** (pour les enseignants du second degré) ou de l'autorité administrative compétente s'appuie sur des grilles d'évaluation rénovées ayant pour objectif de vérifier si le niveau de maîtrise des compétences attendues est, à l'issue du stage, suffisant pour envisager une titularisation du stagiaire. Ces grilles prévues par les [arrêtés du 22 août 2014](#) répondent aux exigences posées par la fonction publique de formaliser l'évaluation individuelle. Les modèles prévus par les fiches 11, 12 et 13 servent de cadre de référence pour l'évaluation des stagiaires devant être évalués en juin 2015 et s'imposent aux différents évaluateurs concernés à compter de la rentrée 2015.
- La **composition des jurys** académiques évolue. Elle est élargie de façon à permettre des regards croisés sur le niveau de compétence du stagiaire en intégrant, notamment, les acteurs de la formation : ceux de l'enseignement scolaire et ceux de l'enseignement supérieur.
- S'agissant d'un stage en alternance, l'appréciation par le jury de l'aptitude à la titularisation du stagiaire doit prendre en compte de façon équilibrée l'ensemble des avis, avis des corps d'inspection, avis du chef d'établissement pour les enseignants du second degré, d'une part, et avis du directeur de l'ESPE, d'autre part. Une coordination des différents évaluateurs est en particulier nécessaire lorsqu'il apparaît que le stagiaire est susceptible de ne pas obtenir son master à l'issue de son stage. Dans cette hypothèse, le stagiaire a vocation à être placé en renouvellement de stage.
- Pour les stagiaires, inscrits en master Meef et devant valider leur diplôme, le calendrier de validation des masters doit être compatible avec le calendrier d'évaluation du stage par le jury académique et en tout état de cause avec le calendrier d'affectation des néo-titulaires.

- Les stagiaires peuvent effectuer tout ou partie du stage dans un organisme ou un établissement d'éducation, d'enseignement ou de formation ou dans une administration compétente dans ces domaines, d'un autre État membre de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen sous réserve de leur accord et selon des modalités définies par convention conclue entre le recteur d'affectation du stagiaire, l'autorité compétente de l'État d'accueil et les établissements d'enseignement supérieur concernés. Les modalités d'évaluation du stage accompli à l'étranger feront l'objet d'instructions ultérieures.

Un ensemble de fiches, ci-après, précise notamment les règles relatives à la durée réglementaire du stage, les cas dans lesquels les instances paritaires doivent être consultées, les modalités de constitution et d'organisation des jurys académiques, les modalités d'évaluation et de titularisation des stagiaires en fonction des corps ou des conditions particulières de déroulement des stages, les grilles d'évaluation ainsi qu'un outil d'accompagnement à l'entrée dans le métier.

Cet outil d'accompagnement prend appui sur le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation. Il permet d'établir un cadre commun de référence entre tous les formateurs et d'objectiver le degré d'acquisition attendu dans le cadre de la titularisation des personnels enseignants et d'éducation, quel que soit leur parcours antérieur. Il a vocation à être transmis aux stagiaires, comme outil d'auto-observation et d'analyse de leur pratique professionnelle au regard du référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation. Ainsi, il prolonge la dynamique de formation initiale au-delà de leur titularisation et les accompagne lors de leurs premières années d'exercice.

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
La directrice générale des ressources humaines,
Catherine Gaudy

Sommaire

[Fiche n° 1 - Rappel des textes applicables à l'évaluation du stage et à la titularisation des personnels enseignants des premier et second degrés et des personnels d'éducation stagiaires](#)

[Fiche n° 2 - Tableau synthétique relatif aux modalités d'évaluation et de titularisation des stagiaires](#)

[Fiche n° 3 - Dispositions communes relatives à la durée réglementaire du stage des personnels enseignants et d'éducation](#)

[Fiche n° 4 - Consultation des instances paritaires](#)

[Fiche n° 5 - Jury académique d'évaluation du stage](#)

[Fiche n° 6 - Modalités d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles stagiaires](#)

[Fiche n° 7 - Modalités d'évaluation et de titularisation des professeurs certifiés, professeurs d'éducation physique et sportive, des professeurs de lycée professionnel et des conseillers principaux d'éducation stagiaires](#)

[Fiche n° 8 - Modalités d'évaluation et de titularisation des professeurs agrégés stagiaires](#)

[Fiche n° 9 - Modalités d'évaluation des professeurs stagiaires, en congé sans traitement pour exercer les fonctions d'Ater ou de doctorant contractuel](#)

[Fiche n° 10 - Modalités d'évaluation des professeurs réputés qualifiés en application des décrets n° 98-304 du 17 avril 1998 et n° 2000-129 du 16 février 2000](#)

[Fiche n° 11 - Grille d'évaluation du professeur stagiaire](#)

[Fiche n° 12 - Grille d'évaluation du professeur documentaliste stagiaire](#)

[Fiche n° 13 - Grille d'évaluation du conseiller principal d'éducation stagiaire](#)

[Fiche n° 14 - Outil d'accompagnement : descripteurs des degrés d'acquisition des compétences à l'entrée dans le métier](#)

[Fiche n° 15 - Modèle de page de garde du dossier d'évaluation du stagiaire](#)

ANNEXES

ANNEXE 1 - Carnet de bord - tuteur de terrain / stagiaire

<i>Date</i>	<i>Observations (classe, effectif, éléments observés, ...)</i>	<i>Bilan /analyse</i>

ANNEXE 2 - Grille d'observation pour l'analyse d'une séquence d'enseignement

Date Classe / Niveau Effectif Discipline

Professeur stagiaireTuteur.....

RELATIONNEL

Remarques

Le professeur	Présence (occupation de l'espace, autorité, voix, gestuelle...)	- _____ +	
Le groupe classe	Attention Participation	- _____ +	
Liaison Prof / Elèves	Sollicitation	- _____ +	
	Ecoute	- _____ +	
	Exigences (traces écrites, matériel, respect des règles, état de la salle ...)	- _____ +	

MODE DE TRANSMISSION DU SAVOIR

Pertinence de la démarche pédagogique	- _____ +	
Pertinence des supports et du matériel utilisés (document élève, rétroprojecteur, TIC ...)	- _____ +	
Gestion du tableau *	- _____ +	
Langage adapté*	- _____ +	
Gestion du temps (début et fin de séance) *	- _____ +	
Rythme (ruptures de rythme) *	- _____ +	

CONTENU DE LA SEANCE

Objectif du thème développé et lien avec la séance précédente	- _____ +		
Contenu de la séance	Respect du programme	- _____ +	
	Maîtrise du contenu	- _____ +	
	Rigueur de la formulation	- _____ +	
	Adaptation au niveau des élèves	- _____ +	
	Choix pertinent du contexte (relation avec le champ professionnel)	- _____ +	
Evaluation - Présence de formes variées d'évaluation	- _____ +		

Déroulement	Acteur(s)		Supports employés	Matériel	Durée	Remarques
	Prof.	Elèves				

THEME/ THEMATIQUE :

Classe/niveau :

SEANCE DU .../.../.....

OBJECTIFS	
COMPETENCES	
CONDITIONS DE TRAVAIL	

SCENARIO			
Phases	Durée	Activités : consignes, objectifs de la tâche, médiations	Evaluation, critères de réussite
Mise en route			
Manipulation, recherche			
Synthèse Institutionnalisation			
..... ...			

ANNEXE 5- Grille de positionnement , d'évaluation ou d'auto-évaluation

Date Classe / Niveau Professeur stagiaireTuteur.....

Compétences professionnelles	Points d'analyse	Niveau *
1. Faire partager les valeurs de la République	<i>Respect d'autrui - Tolérance</i>	
2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif	<i>Respect des textes officiels</i>	
	<i>Vision globale des enjeux éducatifs</i>	
3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage	<i>Approche psychologique de l'enfant</i>	
	<i>Connaissance des mécanismes d'apprentissage</i>	
4. Prendre en compte la diversité des élèves	<i>Proposition d'activités, de stratégies différenciées</i>	
5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation	<i>Individualisation, personnalisation du suivi des élèves</i>	
	<i>Implication dans les dispositifs d'accompagnement</i>	
6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques	<i>Respect et application des règles (sanction, sécurité,...)</i>	
	<i>Posture exemplaire-Ponctualité</i>	
	<i>Participer aux actions d'éducation à la santé et la citoyenneté</i>	
7. Maîtriser la langue française à des fins de communication	<i>Langage clair, précis et adapté</i>	
	<i>Repérage des difficultés langagières des élèves</i>	
	<i>Orthographe correcte</i>	
8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier	<i>Vocabulaire de base d'une langue étrangère</i>	
	<i>Proposition d'activités en lien avec les langues étrangères</i>	
9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier	<i>Usage des outils didactiques</i>	
	<i>Usage des TIC à des fins d'apprentissage</i>	
	<i>Attitude critique vis-à-vis des ressources numériques</i>	
10. Coopérer au sein d'une équipe	<i>Intégration dans les équipes pédagogiques et éducatives</i>	
	<i>Adhésion aux différents projets de l'établissement</i>	
11. Contribuer à l'action de la communauté éducative	<i>Participation au(x) projets(s) de l'établissement</i>	
	<i>Contribution au rayonnement de la discipline</i>	
12. Coopérer avec les parents d'élèves	<i>Communication avec les parents (réunion, ENT,...)</i>	
	<i>Collaboration avec les parents sur le suivi de leur enfant</i>	
13. Coopérer avec les partenaires de l'école	<i>Echanges avec des partenaires extérieurs à l'établissement</i>	
14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel	<i>Evaluation de ses propres besoins professionnels</i>	
	<i>A l'écoute des évolutions de sa discipline</i>	
P 1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique	<i>Maîtrise des notions disciplinaires enseignées</i>	
	<i>Usage de situations contextualisées</i>	
P 2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement	<i>Langage mathématique et scientifique rigoureux et adapté</i>	
	<i>Vocabulaire professionnel adapté au niveau des élèves</i>	
P 3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves	<i>Objectifs d'enseignement cohérents avec les textes officiels</i>	
	<i>Progression et programmation adaptées</i>	
	<i>Scénario de séquence réfléchi par compétences</i>	
	<i>Prise en compte des évaluations dans la progression</i>	
P 4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves	<i>Animation de classe, qualité de la relation éducative</i>	
	<i>Organisation de l'espace de la classe</i>	
	<i>Organisation et rythme des temps de la séquence</i>	
	<i>Réactivité face au comportement de la classe et des élèves</i>	
P 5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves	<i>Mesure diagnostique, formative et sommative des acquis des élèves</i>	
	<i>Mise en œuvre du CCF</i>	
	<i>Prise en compte des compétences dans les évaluations</i>	

Grille de positionnement , d'évaluation ou d'auto-évaluation (suite)

Bilan – Remarques – Conseils

*** Niveau de maîtrise des compétences – Exemples de Codage**

(TI) Très insuffisant - (I) Insuffisant - (S) Satisfaisant - (TS) Très satisfaisant – (NE) Non évalué

A : manifeste autonomie et adaptabilité

B : maîtrise la compétence dans un contexte familier

C : maîtrise insuffisamment la compétence dans les contextes observés

D : ne maîtrise pas la compétence dans les contextes observés

NO : Non observé

ANNEXE 6- Grille de suivi du niveau d'acquisition des compétences professionnelles

Date Classe / Niveau Professeur stagiaireTuteur.....

Compétences professionnelles	Niveau			
	1 ^{ère} période	2 nd e période	3 ^{ème} période	4 ^{ème} période
1. Faire partager les valeurs de la République				
2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école				
3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage				
4. Prendre en compte la diversité des élèves				
5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation				
6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques				
7. Maîtriser la langue française à des fins de communication				
8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier				
9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier				
10. Coopérer au sein d'une équipe				
11. Contribuer à l'action de la communauté éducative				
12. Coopérer avec les parents d'élèves				
13. Coopérer avec les partenaires de l'école				
14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel				
P 1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique				
P 2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement				
P 3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves				
P 4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves				
P 5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves				

*** Niveau de maîtrise des compétences – Exemples de Codage**

(**TI**) Très insuffisant - (**I**) Insuffisant - (**S**) Satisfaisant - (**TS**) Très satisfaisant – (**NE**) Non évalué

A : manifeste autonomie et adaptabilité

B : maîtrise la compétence dans un contexte familial

C : maîtrise insuffisamment la compétence dans les contextes observés

D : ne maîtrise pas la compétence dans les contextes observés

NO : Non observé

